

Les Sommets du cinéma d'animation célèbrent l'animation sous toutes ses formes, du patrimoine aux nouvelles technologies en passant par la production canadienne actuelle. Pendant 6 jours, Montréal vibre au rythme de l'animation ! Uniques au Québec, les Sommets célèbrent un art qui a historiquement fait connaître le Québec et le Canada dans le monde entier.

La sélection officielle est consacrée aux productions et coproductions canadiennes.

La 24^e édition des Sommets du cinéma d'animation se tiendra du 11 au 16 mai 2026.

Les Sommets du cinéma d'animation sont produits par la Cinémathèque québécoise.

- Les œuvres admissibles doivent avoir été terminées après le 1^{er} janvier 2025.
- Elles doivent être des productions ou des coproductions CANADIENNES.
- Elles doivent être soumises pour la première fois aux Sommets du cinéma d'animation.
- La compétition est ouverte aux courts métrages, aux vidéoclips, aux courts métrages éducatifs et à la publicité.
- Les œuvres doivent avoir une durée de moins de 30 minutes pour être éligibles à l'un des volets compétitifs.
- La personne responsable de la soumission doit fournir un lien pour le visionnage de l'œuvre et donner un mot de passe si le lien est protégé.
Les liens et les mots de passe doivent être opérationnels jusqu'au 17 mai 2026.
- Les soumissions dans une autre langue que le français et l'anglais doivent être sous-titrées en français ou en anglais.
- Les films non terminés lors de la soumission peuvent être considérés si la copie de visionnement indique un état d'avancement satisfaisant et si la personne responsable de la soumission peut s'engager à terminer le film un mois avant le début du festival.
- La copie de projection d'un film sélectionné doit arriver au plus tard le 15 avril 2026 en format DCP non crypté ou ProRes 422 HQ.
- Les copies de projection doivent être sous-titrées en français ou en anglais si la langue du film est autre que le français ou l'anglais. Les films en français peuvent être sous-titrés en anglais, et les films en anglais peuvent être sous-titrés en français.
- Toutes les catégories d'animation sont admissibles, incluant les animations narratives, les animations documentaires, les animations expérimentales et les animations abstraites.

- Dans le cas d'une série, l'équipe des Sommets ne considérera qu'un seul épisode. En conséquence, le soumissionnaire est invité à ne soumettre qu'un seul épisode.
- La sélection officielle est effectuée par le directeur artistique. Les films peuvent être programmés dans ces sections :
 - Compétition officielle
 - Compétition étudiante
 - Compétition du film de commande
 - Grand-angle (non compétitif)
 - Toute autre section jugée pertinente
- Le dossier d'inscription complet doit être soumis aux Sommets du cinéma d'animation **au plus tard le 27 février 2026 à 17 h.**
- Les soumissions reçues après le 27 février 2026 à 17 h seront rejetées.
- Les soumissionnaires recevront une réponse concernant la sélection par courriel vers la fin du mois de mars ou au début avril 2026.
- Les données fournies lors de l'inscription seront utilisées dans diverses publications et pourront faire l'objet de traductions et de corrections.
- Les informations demandées, y compris les images, sont utilisées pour les outils de communication.
- La personne responsable de l'inscription autorise les Sommets à diffuser des extraits de l'œuvre formellement sélectionnée, dès le dévoilement de la programmation du festival. Les extraits ne seront utilisés que pour la promotion des Sommets et de sa programmation sur le Web, les écrans de la Cinémathèque québécoise et, s'il y a lieu, dans les médias (émissions, entrevues, reportages télévisés ou numériques).
- Les Sommets sont autorisés à présenter sans frais, lors de ses projections publiques, à des fins non commerciales, les œuvres ayant été soumises et sélectionnées.
- Les films retenus seront projetés jusqu'à quatre fois dans une salle de la Cinémathèque ou dans un lieu partenaire.